



Conseil de
développement

PAYS DU MANS
et de son Agglomération

Propositions du Conseil de
Développement du Pays du Mans dans
le cadre du SRADDT de la Région des
Pays de la Loire



PREAMBULE

Le Conseil de développement du Pays du Mans a été sollicité par la Région des Pays de la Loire dans le cadre de l'élaboration de son futur Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT). Dans ce cadre, 4 groupes de réflexions ont été constitués :

En interne : Quatre groupes autour des thématiques suivantes

- 1 - *Domaine économique*
- 2 - *Domaine agricole*
- 3 - *Domaine culturel*
- 4 - *Domaine de la connaissance*

En externe : 1 groupe transversal composé de représentants des Conseils de Développement de l'agglomération de Nantes, du Pays d'Angers et du Pays du Mans.

RAPPEL

1 - Qu'est ce que le SRADDT ?

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

Le SRADDT est **document stratégique**, qui fixe les orientations fondamentales de la Région dans les deux décennies à venir.

La **finalité du SRADDT des Pays de la Loire est d'être une véritable ligne directrice régionale** sur l'aménagement et le développement durable des territoires. Ce document d'orientation permettra à la Région de se positionner autour de priorités fixées.

Le SRADDT sera donc **un outil de synthèse**, de cohérence entre les différentes politiques locales, départementales, régionales, nationales et européennes.

Les **contributions citoyennes** issues de cette démarche pourront être prises en compte. Le Schéma ne sera donc pas un document de la seule institution « Conseil Régional » mais au contraire un document de synthèse qui rassemble les stratégies des partenaires de la Région, telles les collectivités et conseils de développement ligériens.

2 - Pourquoi un SRADDT ?

Quel avenir pour les Pays de la Loire dans 10 à 15 ans ?

Pour se préparer à de futurs changements, les élus régionaux ont jugés nécessaire de développer des réflexions sur l'avenir de la Région.

Un document d'orientation à 10 – 15 ans donne une lisibilité et une perspective à l'action régionale, à travers des buts à atteindre, mais aussi des principes, une méthode et des valeurs que la Région entend privilégier pour atteindre ces objectifs.

Des conséquences pour notre territoire ?

La politique régionale des 10 ans à venir émanera de ce cadre, il est donc important que notre territoire ait travaillé et proposé ses principales orientations et enjeux de développement à la Région pour qu'ils puissent être inscrits au sein de ce document.

POUR INFORMATION

Validation du SRADDT par le Conseil régional en juin 2008.

Défi 1 - Le changement démographique

Tendances clés :

- ⇒ + 400 000 personnes en 2030
- ⇒ Doublement du nombre des personnes âgées en 2030, notamment aux marges rurales et littorales, la part des retraités au Mans étant supérieure à la moyenne nationale
- ⇒ - 180 000 jeunes en 2030
- ⇒ Hausse des besoins en logement

Enjeux :

- ⇒ Gérer le vieillissement de la population par des offres en matière de logement, équipements, services et d'outils économiques
- ⇒ Attirer et maintenir les jeunes
- ⇒ Gérer le foncier

Leviers :

- ⇒ Donner la priorité au renouvellement urbain et à l'urbanisation autour des réseaux (routiers, commerciaux, transports collectifs)
- ⇒ Articuler les SCOT par une association régionale
- ⇒ Améliorer le maillage du territoire en matière de services, services publics et d'équipements
- ⇒ Compenser les déséquilibres en matière d'offre de services sur les territoires sensibles

Sur le Pays du Mans

- Enrayer la perte de population et le vieillissement de la population sur la ville,
- Prendre en compte la forte hausse démographique sur les territoires périurbains par des outils de développement adaptés (contrats territoriaux par exemple),

Notre proposition, valable aussi pour l'organisation territoriale cible :

Appréhender les territoires non plus en dichotomie ville – campagne mais en complémentarité, autour de la notion de bassin de vie, notion dans laquelle les espaces ruraux, périurbains et urbains sont traités dans une approche transversale.

Défi 2 - La Région de la connaissance

Tendances clés :

- Inégalités sociales : inégalités d'accès au diplôme
- L'éducation reste un facteur clef de réussite sociale
- Obligation d'une formation continue sur l'ensemble de sa carrière professionnelle
- Interaction très forte entre le niveau du système de formation et la capacité d'un territoire à rayonner, ce qui explique une concurrence entre les territoires de la région
- Un retard à compenser en termes d'attractivité au niveau national et européen et un déséquilibre au sein même de la Région
- Peu d'implantation de RetD sur la Région et peu de recherche dans les PME
- Universités qui doivent être le moteur de la recherche et qui remplissent que peu ce rôle à l'heure actuelle

Les enjeux :

Assurer une formation continue et sur l'ensemble de sa carrière professionnelle
Rattraper le retard ligérien en termes de formation supérieure
Favoriser l'égalité des chances pour se hisser à un niveau national et international

Leviers pour la Région : 2 principaux

Le SREF (schéma régional d'éducation et de formation) pour

Une formation initiale de qualité,
Miser sur le concret de cette formation initiale,
Renforcer formation et pratique,
Construire une carte des spécificités régionales de formation,
Donner les moyens aux personnes en formation de pouvoir subvenir à leurs besoins matériels et culturels.

Le SRR : (schéma régional de la Recherche) pour

Renforcer l'attractivité du territoire Régionale au niveau européen et mondial,
Valoriser et structurer le potentiel de recherche au service du territoire,
Augmenter le nombre d'étudiants et les aider dans leurs conditions matérielles,

Sur le Pays du Mans

Tendances clés :

Spécificité sur le Pays du Mans : Concurrence dans les formations post bac entre les formations professionnalisantes courtes dispensées dans les lycées et les formations universitaires.
Il s'agit d'aspirer les bacheliers pour les L1 L2 L3 pour développer l'université du Maine.

Les enjeux :

Développer la connaissance à deux échelles :

- > locale pour coller aux besoins locaux
- > mondiale pour générer de la connaissance sur les grands enjeux planétaires.

Quelles articulations entre les schémas SEF et SRR ?

Quelle place pour l'Université du Maine dans ces schémas et au sein des réseaux de recherche dans les Pays de la Loire ?

Une Université et des centres de recherches en développement.

L'université du Maine apparaît aujourd'hui comme un acteur majeur d'attractivité du territoire de Le Mans Métropole. Desservie par le tramway, elle accueille plus de 8 500 étudiants. Un effectif qui lui permet de conserver des dimensions humaines, favorables à la réussite et à l'innovation. Pilote dans certains domaines comme l'acoustique ou l'enseignement à distance, l'établissement dispose d'équipements performants, financés en partie par les collectivités locales. Autour de l'université s'est progressivement constitué un pôle dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche, avec des écoles d'ingénieurs (l'École Supérieure des Géomètres-Topographes est implantée sur le campus depuis septembre 1997) ou de commerce (École de Gestion et de Commerce du Maine), des laboratoires de pointe et des instituts spécialisés (Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique, et bientôt l'ISIAM Institut Supérieur d'Ingénierie d'Affaires du Mans). Le partenariat initié avec l'université d'Angers devrait se renforcer à l'avenir pour une attractivité renforcée.

Conseil de Développement du Pays du Mans

Réunion du 4 février 2008 SRADDT – Défi 2 : Région de la connaissance

CONSTAT

De manière générale :

- Des formations post-bac beaucoup trop nombreuses, voire en sous effectifs notamment pour les filières courtes (BTS particulièrement), du fait de :
 - la concurrence publique – privée au sein des établissements d’enseignement secondaire,
 - la concurrence entre formations universitaires courtes (IUT) et post-bac au sein des lycées (BTS),
 - la propension, au cours de la dernière décennie, à créer au sein des lycées des classes préparatoires aux grandes écoles mais aussi des BTS, pouvant « servir » de vitrine d’un enseignement supérieur notamment sur les territoires ruraux,
 - le « corporatisme » de certains enseignants du second degré dispensant dans ces formations.
 - Ainsi, pas de régulation des flux du fait d’un recrutement beaucoup trop large.
- la « dérive » des bacs professionnels, mis en place en 1985 pour répondre à des demandes de « filières », notamment automobile, qui n’ont plus forcément de corrélation avec la demande en formations professionnalisantes du marché,
- Le fonctionnement parfois « altéré » des CIO,
- Le manque d’ouverture de l’Université, notamment vers les entreprises, et inversement,
- La difficulté au sein de l’Université pour faire « évoluer discours & mentalités ».
- Mauvaise « gestion » de la formation continue car non intégration dans une perspective de progrès pour l’individu voire pour l’entreprise.
- Souhait de la Région d’inciter à la formation y compris dans l’enseignement supérieur.

Sur un plan plus local :

- Le trop faible poids de la filière technologique dans la Sarthe, avec des classes non remplies,
- Un déficit de jeunes passant du collège vers des 2nde générales & technologiques : seulement 56 % des élèves en fin de 3^{ème} accèdent aux secondes générales et technologiques, avec de fortes disparités géographiques au sein du Département,
- Le manque « d’attractivité » de la Sarthe pour garder ou attirer les enseignants,
- Difficultés pour l’Université et l’IUT à trouver des intervenants professionnels afin de diversifier et professionnaliser l’enseignement.

PISTES DE TRAVAIL

- C'est la notion de « compétence » qui réunit les préoccupations de tous les acteurs du territoire : Personne, Organismes d'enseignement, Employeurs
 - le diplôme n'est pas une fin en soi, il sanctionne une connaissance académique
 - la compétence suppose des connaissances mais aussi un comportement, une ouverture, ... la capacité à s'adapter, à comprendre, à apprendre. La compétence doit être associée à un projet, à l'envie de réussir.
 - La raréfaction de la main d'œuvre, la concurrence internationale, les mutations rapides dans tous les secteurs de l'économie accentueront les besoins en compétences fortes et ouvertes.

- Cette « ouverture » doit se retrouver dans l'enseignement et en premier lieu à l'Université :
 - ouverture à l'international pour les filières longues et écoles d'ingénieurs, voire filières courtes: la volonté d'ouvrir tous les jeunes à l'international peut être une « signature » forte pour le territoire. Ce sera une dimension capitale de la compétence demain.
 - ouverture au tissu économique local, voire régional, vers les entreprises et le monde du travail : plus d'échanges, plus de compréhension, plus de complémentarités.
 -

- Nécessité de développer une approche de « projet » :
 - au niveau personnel pour définir au mieux et au plus tôt le profil et les compétences à développer qui correspondent au potentiel et aux envies de chacun : les conseils d'orientation actuels sont, en ce sens, aujourd'hui inadaptés
 - à l'échelle d'un territoire ou des établissements pour recenser et définir les besoins et les attentes de chacun des acteurs en perspective et faire en sorte de contribuer efficacement à répondre à ces besoins. Pour un territoire, produire des compétences utiles et de qualité est un facteur d'attractivité pour les entreprises et les personnes.

- Piste de réflexion qui peut s'appliquer à l'ensemble des thématiques : un « territoire vécu » de la compétence
 - A partir d'un territoire vécu comme le Pays du Mans, nécessité de mettre en place un réseau d'acteurs afin de tendre ensemble vers une logique de projets, à une dynamique d'initiatives gagnant-gagnant. Cela passe par une vision transversale, complémentaire et la plus harmonieuse possible dudit territoire : l'envie de promouvoir les potentiels et le goût de réussir ensemble. Dans une économie qui aura, demain, des attentes plus fortes qu'aujourd'hui.

Défi 3 – Les mutations du socle industriel et agricole à accompagner

Tendances clés :

- Fragilisation de l'économie rurale (baisse du nombre d'exploitants, fin de la PAC, usages de l'eau, diminution des services publics) ;
- Conflits d'usages sur les espaces agricoles périurbains et littoraux ;
- Risque de dévitalisation des territoires ruraux voire déprise agricole (dégradation de zones naturelles, manque d'entretien d'espaces...);
- L'avenir du rural passera par le développement de l'économie « présenteielle » (*pas une tendance mais plutôt un levier pour la Région*)

Enjeux :

- Maintenir les socles de l'économie ligérienne
- Les Pays de La Loire : 1^{ère} région de PME à fort taux de croissance en France (hors Ile de France) (*pas un enjeu mais une tendance, un constat*)
- Capturer une part plus importante des grands flux économiques et logistiques en Europe
- Améliorer la visibilité et le rayonnement économique international
- Conforter et soutenir les paris économiques des porteurs de projets structurants

Leviers pour la Région :

Industrie

- Investissement dans les infrastructures pour une amélioration de l'accessibilité ferroviaire, portuaire, routière, aéroportuaire, numérique (*quelles priorités ?*)
- Politique de clusters sur les territoires autour de vocations spécifiques affichées (pôles d'excellence et initiatives innovantes, accéder de PME à des dispositifs de soutien à l'innovation) (*mais nécessité d'identifier clairement l'économie de la Région avant de parler de clusters*)
- Positionnement sur des marchés porteurs (*à voir avant toute action en priorité : mais concrètement sous quelle forme : observatoire régional ?*)
- Soutien aux entreprises ayant un fort potentiel de croissance
- Accompagnement des salariés pour gérer les transitions sur le marché du travail
- Soutien aux fleurons et emblèmes internationaux du territoire (grands équipements culturels, sportifs, universitaires, scientifiques, évènementiels...).

L'agriculture

- Diversification des activités agricoles : biocarburants, bois-énergie, aménagement/gestion du territoire
- Maintien d'une structure territoriale équilibrée de services (*idem à tendance clé sans pour autant proposer des actions concrètes pour aider à ce maintien*)
- Fourniture de la matière première aux IAA régionales par le soutien à l'agriculture extensive dans les grandes zones humides régionales
- Développement de labels, vente directe
- Proposition des stratégies de développement intégrées modèle (*plus un affichage que des propositions d'orientations concrètes*)

Sur le Pays du Mans

Tendances clés :

Industrie

Points forts :

- Une desserte nationale et internationale de qualité grâce à un maillage routier, autoroutier et ferré de qualité.
- Des espaces d'accueil réservés aux entreprises présents sur tout le périmètre du Pays du Mans.
- De nombreux organismes d'accueil, de suivi et d'accompagnement des entreprises dans leur création ou leur développement.
- Une grande diversité des activités économiques : Automobile, Métallurgie-Mécanique Générale, Assurances, « Technologie », tertiaires.
- Un pôle automobile d'envergure nationale, voire internationale (*pôle véritablement structurant ou image adossée aux 24h et aux entreprises liées à l'automobile sans véritables liens entre elles ?*)
- Un bassin d'emploi de près de 120 000 actifs sur le territoire du Pays du Mans (données INSEE RGP 1999) et le développement d'un pôle de recherche en partenariat avec les entreprises à l'université du Maine. > *Multi compétences tertiaires : limitation de la fragilisation du tissu économique local.*
- Nombre de créations d'entreprises artisanales et commerciales en progression constante : entre 1990 et 2000 : 1 724 créations pures, soit une progression entre 1990-95 et 1996-00 de 30,7%.
- La plupart de parcs d'activités sont dorénavant bien desservies par les réseaux haut débit.

Points faibles :

- Des axes principaux de plus en plus sollicités par le trafic d'échanges entre les communes périphériques et la ville-centre. Multiplication des points noirs aux intersections de voies.
- Une insuffisance d'habitat locatif pour les emplois salariés notamment en zone périurbaine.
- Un manque également d'habitat locatif collectif haut de gamme pour l'emploi de cadres notamment sur l'agglomération.
- Une offre de terrains en zone d'activités mais ne répondant pas toujours aux besoins des entreprises (qualité des prestations, accessibilité, absence de services communs...).
- Une concentration de l'activité industrielle sur le territoire de la Communauté Urbaine du Mans.
- Un déséquilibre géographique (en passe d'être amoindri) et une concentration de l'offre commerciale sur la zone industrielle nord de l'agglomération mancelle malgré une évolution au sud.

Agriculture

Points forts :

- ⇒ Le dynamisme économique de l'agroalimentaire.
 - Une bonne implantation locale des activités agroalimentaires.
- ⇒ La diversité de l'agriculture.
 - Une grande diversité dans la nature des sols et les productions agricoles.
- ⇒ Des structures locales pour porter des projets.
 - Le Lycée Agricole de Rouillon retenu au niveau national comme un pôle expérimental du développement durable joue un rôle moteur sur le territoire.
 - L'association Ceinture Verte Mancelle a pour objectif d'être un lieu d'échanges entre les agriculteurs de la première couronne, les citadins, les rurbains et les élus. Son périmètre a été retenu par l'Etat comme site pilote pour des actions en faveur de l'agriculture périurbaine.
 - Le Pays du Mans travaille avec la Chambre d'agriculture, des groupements d'exploitants, l'UDCUMA, des associations telle que l'ADEAS CIVAM.

Points faibles :

⇒ Des exploitations agricoles peu viables d'un point de vue économique

Sur un échantillon de 30 exploitations du Pays du Mans¹ :

- Le revenu dégagé par unité de travail est en moyenne de 1,2 SMIC.
- Les annuités d'emprunts sont en moyenne de 48 % de l'excédent brut d'exploitation.
- Les aides directes représentent en moyenne 82,7 % de l'excédent brut d'exploitation.
- Ces données sont très variables d'une exploitation à l'autre.

⇒ Des difficultés liées à la pression urbaine.

- Le constat d'une spéculation sur le foncier et sur les sièges d'exploitations.
- La dynamique urbaine favorise en certains endroits des situations agricoles précaires (mitage notamment).

⇒ Une agriculture qui tire peu profit de la proximité du pôle urbain.

- Une agriculture qui exploite peu sa proximité avec l'agglomération. 20 % des exploitants de la première couronne pratiquent la vente directe, cette part est généralement plus importante.
- La fermeture de l'abattoir public pénalise les circuits courts de vente et peut encourager une régression de l'élevage.
- Peu de diversification extra agricole (entre autres vers l'agritourisme).

⇒ Peu de dialogue avec le territoire

- Des problèmes de cohabitation entre les agriculteurs et les populations d'origine urbaine.
- Une méconnaissance du fonctionnement de l'agriculture locale par les non agriculteurs.
- Un manque de travail en commun ou d'échanges entre la Chambre d'Agriculture et les autres organismes agricoles du département.

Enjeux :

Industrie/commerce/artisanat

- ⇒ Continuer à favoriser le Développement du Commerce et de l'Artisanat.
- ⇒ Soutenir l'emploi et formation.
- ⇒ Adapter les infrastructures et lieux d'implantation des entreprises (parcs d'activités/ZA)
- ⇒ Favoriser le développement de la communication et de l'information.

Agriculture

⇒ Assurer le dynamisme de l'agriculture sur l'ensemble du Pays du Mans,

- Préparer les exploitants à « l'après PAC » (dégager des revenus ne dépendant pas d'aides publiques).
- Maintenir des outils performants et viables économiquement.

⇒ Placer l'agriculture comme élément essentiel de la complémentarité Ville-Campagne au sein du Pays

- Permettre aux agriculteurs de définir un projet agricole de territoire pour les 10 ans à venir.
- Faire du pays un espace de dialogue entre agriculteurs et rurbains.
- Favoriser les circuits courts de commercialisation, intéressants d'un point de vue économique (ils génèrent pour les agriculteurs des revenus dont dépendants des subventions), social (ils permettent aux agriculteurs de renouer des relations de confiance avec les habitants du territoire) et environnemental (ils minimisent le transport des biens agricoles).
- Permettre une diversification agricole vers des activités touristiques, énergétiques et d'entretien du paysage.

¹ Source : Christian PELTIER, Diagnostic IDEA sur 5 communes du Pays du Mans (2003-2006).

- Préserver un équilibre entre espaces urbanisés, agricoles et naturels en associant agriculteurs et collectivités.

⇒ Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement.

- Pour qu'elle soit économe en utilisation d'eau et d'énergie.
- Pour qu'elle limite les pollutions de l'air et du sol.
- Pour qu'elle préserve la biodiversité.

Nos propositions pour l'industrie/commerce/artisanat :

- Mieux connaître le tissu existant et les domaines d'interventions des entreprises, favoriser la mise en place d'un véritable observatoire économique régional qui permettrait de bénéficier de données objectives et de faire de la prospective sur les accroches en matière de développement économique.
- Mise en place de groupes de réflexions chargés d'établir des scénarii de consultation ciblées.
- Favoriser au sein des TPE, PME/PMI le recours aux bonnes pratiques environnementales (exemple : mise en place d'ORAC thématiques).

Nos propositions pour l'agriculture :

- Afin d'anticiper le choc de 2013, réinventer le métier d'agriculteur en profitant des territoires périurbains pour développer l'activité :
 - vers le récréatif ;
 - vers le marché et les débouchés que représente l'espace urbain et périurbain.
- Soutenir les territoires qui s'engagent pour favoriser une agriculture durable ;
- Favoriser les circuits courts de commercialisation ;
- Promouvoir la formation et l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement ;
- Encourager la diversification des activités des exploitants agricoles (vers du tourisme, de la vente directe, de l'accueil pédagogique, de l'entretien de l'espace...),

Synthèse des travaux du groupe réflexion économique

1 – Rappel des grandes orientations économiques proposées dans le projet SRADDT

Les leviers d'actions « régionales » :

- Investissement dans les infrastructures pour une amélioration de l'accessibilité ferroviaire, portuaire, routière, aéroportuaire, numérique
- Politique de « clusters » sur les territoires autour de vocations spécifiques affichées (pôles d'excellence et initiatives innovantes, accéder de PME à des dispositifs de soutien à l'innovation)
- Positionnement sur des marchés porteurs & soutien aux entreprises ayant un fort potentiel de croissance
- Accompagnement des salariés pour gérer les transitions sur le marché du travail
- Soutien aux fleurons et emblèmes internationaux du territoire (grands équipements culturels, sportifs, universitaires, scientifiques, évènementiels...).

Enjeux :

- Accompagner les socles de l'économie ligérienne dans leur évolution.
- Capter une part plus importante des grands flux économiques et logistiques en Europe.
- Améliorer la visibilité et le rayonnement économique international.
- Conforter et soutenir les paris économiques des porteurs de projets structurants.

2 - Réflexions sur l'évolution du tissu économique local et des problématiques propres au territoire Pays du Mans

S'appuyer sur le positionnement de l'agglomération mancelle et ses atouts :

1- L'agglomération du Mans s'inscrit dans le socle continental des Pays de la Loire, en lui ouvrant plusieurs horizons grâce à :

- **une étoile autoroutière** à cinq branches desservant un bassin de population de 12 millions d'habitants et plaçant Le Mans entre l'axe Angleterre-Espagne et le grand bassin parisien
- **une étoile ferroviaire TGV** unissant Le Mans aux grandes villes européennes, grâce à une excellente desserte et une étoile aéroportuaire qui place l'agglomération à 1 h 30 de Roissy et à 55 minutes d'Orly (Massy TGV).

2- Des espaces d'accueil réservés aux entreprises présents sur tout le périmètre du Pays du Mans avec accès au haut voire très haut débit & **la présence d'organismes d'accueil, de suivi et d'accompagnement des entreprises** dans leur création ou leur développement.

3- Une grande diversité des activités économiques : automobile, métallurgie-mécanique générale, assurances, technologie & recherche, mais aussi multi-compétences tertiaires en développement. Un nombre de **créations d'entreprises artisanales et commerciales** en progression constante.

3 - Propositions du groupe réflexions économiques

Souhait que soit enrichie la compétitivité du Pays du Mans et de son agglomération au travers de trois leviers que sont :

1- La compétence :

- Travailler autour d'une logique de « métiers » plutôt qu'au travers du domaine d'activités des entreprises afin d'éviter les « clichés habituels »
- Mettre en adéquation et anticiper les besoins en compétence « métiers » des entreprises (artisanales, industrielles et de services) et les formations dispensées sur le territoire
- Développer et promouvoir les atouts du territoire dans les domaines scientifiques et technologiques
- Renforcer la visibilité sur les métiers du territoire auprès des jeunes.

2- La logistique / les infrastructures :

- Maintenir voire développer les dessertes TGV sur Le Mans.
- Faire en sorte que soit prioritaire au niveau régional le projet de desserte TGV du barreau sud de Paris (Valenton).
- Profiter de l'existence d'un potentiel foncier important à proximité de Paris (ex. Novaxis).
- Profiter du positionnement stratégique du Pays du Mans pour développer les activités de transport et de marchandises. S'appuyer sur les parcs d'activités existants ou en développement.

3- L'attractivité :

- Exploiter le vecteur d'images que représente le sport notamment autour du pôle d'excellence sportive
- Renforcer le tissu économique en s'appuyant et la complémentarité sur le dynamisme des entreprises locales et de commerces
- Assurer une offre de « logements transitoires » nécessaires à certains salariés
- Assurer la fluidité et la continuité des déplacements : TGV / TER / Tram / Bus
- Placer le territoire dans une logique de développement durable.

Objectif

- Dans cadre SRADDT : dégager quelques lignes de force d'un projet territorial liant vitalité économique agricole et qualité de vie
- Dépasser le côté parfois/souvent défensif marqué du monde agricole local pour faire émerger les éléments offensifs (absents du SRADDT) car avec la fin ou la réduction des aides PAC, il y a de place pour une dynamique offensive
- On doit localement participer à assurer relais PAC = logique aide et dynamisation qui ne peut se faire sans le territoire ... sauf que ça doit partir d'un projet au lieu de découper en logique de filière...

Constat

- Diversité de production, filières sous signe de qualité importantes
- Pas de ceinture maraîchère même sur des terres sableuses (sapins, loisirs aujourd'hui... au lieu maraîchage)
- Logiques de filières / innovation, risques : freins d'il y a une vingtaine d'années, existent-ils encore ?
- Des profils d'agriculteurs variés (ouverture au marché local / indécision / fermeture) autour du Mans, mais globalement pas d'agriculture en fonctionnement périurbain ou urbain
- Évolution vers ouverture des nouveaux exploitants agricoles (dans espaces interstitiels)
- Des situations différentes et des risques dans zones très périurbaines => une question posée de manière ouverte
- Zones les plus sensibles ne sont pas dans les communes périphériques mais en région mancelle, les choix vont être difficiles (concurrence sur le foncier pour le développement urbain, morcellement, espaces délaissés y compris friches et espaces acquis par citoyens pour loisirs => inquiétude que ces terrains basculent vers une urbanisation non maîtrisée
- Outils à mettre en place (LEADER, PAEN...) mais nécessité d'approches terrain fines
- Préserver des espaces agricoles, oui mais pour quelles pratiques agricoles socialement compatibles avec habitants urbains et périurbains ?

Prospective

- Aspect qualité vie comme nouvelle donne et dynamique autour du DD
- Recherche meilleure cohérence (faire coïncider les périmètres d'intervention) : futur SCOT sur 49 communes ! / Plan Agricole Départemental et dynamique Pays ? ... et aspect territorial ?
- Faire remonter les spécificités
- Une approche des projets agricoles selon les 3 piliers de la durabilité (et en particulier socioterritorial)
- Volontarisme nécessaire pour faire jouer la proximité
- Pistes : restauration collective, ... filière courte... consommation locale à favoriser
- Acceptabilité sociale à rechercher par la durabilité des pratiques.

Propositions

- Que les propositions faites par le Pays à la Région soient subordonnées à un projet de territoire (lutter contre la logique possible de guichet) : des aides territorialement structurelles et non des subventions de survie !
- Projet avant zonage (diagnostic de spécificité locale... pour aides spécifiques ; travailler en complémentarité avec des aides sectorielles ; le territoire se donne une logique et on l'aide pour ses projets
- Durabilité des pratiques agricoles (à mesurer, avec par exemple outil du Conseil régional que les exploitations de Lycées agricoles public des Pays de la Loire cherche à plus précisément critérier) pour acceptabilité sociale (circuits courts, pratiques environnementales, ...) et sauvegarde des espaces de production.

Défi 4 - l'Eco Région

Tendances clés :

- déclin des énergies fossiles ;
- croissance de la consommation d'énergie dans la Région compte tenu de l'afflux démographique ;
- risques majeurs sur l'approvisionnement en électricité de la Région ;
- montée des eaux et risque à long terme de submersion d'une partie du littoral et d'érosion des côtes ;
- raréfaction, voire rupture d'approvisionnement en eau ;
- pression urbaine croissante sur les espaces naturels et remarquables.

Enjeux :

- faire de la Région l'une des premières éco - régions en Europe (la Région sera pilote en matière d'éco-conception et de réduction de la consommation des ressources) ;
- produire une organisation territoriale apte à faire face au changement climatique ;
- poursuivre le développement solidaire.

Leviers pour la Région :

L'éco Région :

- plan d'élimination des déchets industriels ;
- éco-activités liées à la mer et à l'agriculture ;
- recyclage - blanchisserie des déchets urbains et industriels (notamment sur les espaces portuaires) ;
- éco-conception.

L'eau :

- accompagner la maîtrise du partage de l'eau et la sécurisation de l'alimentation potable ;
- programme d'économie d'eau (en particulier sur le littoral et les bassins hydrauliques à l'amont des grands marais).

L'énergie :

- définir un objectif quantitatif d'économies ;
- diversifier le bouquet énergétique (solaire, éolien, énergie de la houle, bio masse...) ;
- investissements nécessaires à la sécurisation des approvisionnements ;
- s'affirmer comme une région pilote sur des énergies spécifiques (houle, éoliennes...).

Le transport :

- favoriser le transport collectif tram train et les liaisons inter cités ;
- afficher un objectif de part du TER dans les déplacements et développer l'inter-modalité ;
- développer le fret longue distance et urbain ;
- développer les autoroutes de la mer.

Les espaces naturels remarquables :

- plan Loire 3 ;
- soutien au développement des PNR existants ;
- agriculture extensive sur les grandes zones humides régionales.

Sur le Pays du Mans

Tendances clés :

Étalement urbain en périphérie du Mans et au-delà (avec un important mitage surtout au sud) qui génère :

- une imperméabilisation du sol accentuant les risques d'inondation ;
- une réduction des terres cultivées (utiles pour l'économie agricole et l'alimentation du territoire) et naturelles (riches en biodiversité) ;
- un accroissement des déplacements automobiles entre les bourgs et à l'intérieur de ceux-ci ;
- un allongement des voies et réseaux divers (coûteux d'un point de vue financier et écologique) ;
- des besoins croissants en énergie domestique.

Amorce du développement de filières d'énergies renouvelables :

- développement d'une association de promotion d'énergies renouvelables (Energies Avenir) assez dynamique mais uniquement bénévole ;
- lancement de quelques achats groupés de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques ;
- installation d'une dizaine de chaudières à bois sur les exploitations agricoles (grâce au travail de l'ADEAS CIVAM et de l'UD CUMA) ;
- peu de potentiel éolien (en particulier sur la partie sud du Pays).

Grâce au contrat ATEnEE passé avec l'ADEME depuis juillet 2005 :

- réalisation et diffusion de cahiers de préconisations environnementales pour obtenir des subventions dans le cadre du CTU (bâtiments THPE¹ par exemple) ;
- première démarche d'approche environnementale de l'urbanisme lancée sur la révision d'un PLU ;
- accompagnement du CAUE pour des réhabilitations de qualité environnementale dans les centres-bourgs...

Enjeux :

Adopter de manière généralisée une approche environnementale de l'urbanisme pour :

- limiter l'imperméabilisation du sol ;
- limiter la consommation d'espace agricoles et naturels ;
- favoriser les déplacements doux et transports en commun ;
- privilégier les matériaux locaux ;
- limiter la consommation énergétique des maisons et autres bâtiments.

Inciter à l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables par :

- la réalisation de diagnostics et préconisations énergétiques dans les différents secteurs d'activité ;
- des programmes de réhabilitation de bâtiments publics et privés ;
- la systématisation des constructions de très haute performance énergétique (THPE) ;
- le développement des énergies renouvelables (bois énergie, solaire thermique et photovoltaïque) en particulier dans les collectivités.

Développer des circuits courts de commercialisation pour diminuer les coûts (économiques et écologiques) de transport de marchandises en particulier pour :

- l'alimentation humaine et animale ;
- les matériaux de construction.

¹ THPE = très haute performance énergétique, c'est-à-dire des bâtiments de 20 % plus performants que la réglementation thermique 2005. Objectif atteignable sans difficulté sur un bâtiment bien conçu.

Nos propositions pour une éco Région :

- conditionner les aides régionales (bâtiments THPE par exemple) ;
- poursuivre et renforcer les aides apportées par la Région à l'ADEME ;
- bonifier les aides apportées aux territoires qui s'engagent dans une démarche de qualité environnementale et de performance énergétique ;
- inciter à la mise en place de plans climats sur l'ensemble des agglomérations de la région ;
- définir des objectifs maximum d'urbanisation à l'échelle régionale ;
- définir un schéma minimum de transport en commun conçus en coordination avec un réseau cyclable en site propre pour les déplacements de proximité.

Défi 5 - La place de la Région en Europe

Tendances clés :

- Région des Pays de la Loire en marge du cœur de l'Europe
- Positionnement sur l'arc atlantique

Leviers pour la Région :

Prioriser des coopérations thématiques :

- Enseignement supérieur, recherche et attractivité
- Gestion des problématiques côtières / estuaire
- Politique culturelle, artistique et sportive
- Environnement et coopération énergétique

Sur le Pays du Mans

Tendances clés :

Positionnement entre l'arc atlantique et le cœur de l'Europe
Nœud modal d'importance nationale.

L'enjeu :

Le Mans comme porte d'entrée pour la Région du Cœur de l'Europe par son accessibilité à la région parisienne.

Réflexions sur le SRADT - CDD du Pays du Mans

Les lignes forces qui se dégagent

A. Communes aux territoires urbains ligériens

1. *Prendre en compte les problématiques des territoires vécus :*

Par la connaissance approfondie de l'organisation et des maillages territoriaux existants (urbains, périurbains et ruraux) et de leurs spécificités, en évitant de disqualifier des territoires par la dichotomie classique rural - urbain :

- a. Au niveau des déplacements et de la collectivisation des transports (interconnexion des transports, développement des modes de circulation douce...)
- b. Au niveau des activités et de leurs spécificités (économiques, agricoles...) par la mise en place d'un observatoire économique régional
- c. Au niveau du cadre de vie et de l'habitat (outils spécifiques à mettre en place), avec des enjeux fonciers et de paysage.

2. *Favoriser l'émergence d'Eco-Agglomérations en articulation avec les Eco-Région*

- a. Par la maîtrise des énergies et le développement des énergies renouvelables
- b. Par l'encouragement à l'Approche Environnementale de l'Urbanisme aux différentes échelles d'intervention (SCOT, PLU, ZAC et lotissements)
- c. Par la mise en place de Plans climats à l'échelle des territoires organisés (pays, agglomérations).

B. Propres au Pays du Mans

1. *S'appuyer sur le positionnement du Mans (entre Paris et Nantes)*

- a. Point fort et non position de « résistance » vis-à-vis de Paris.
- b. Le Mans : pôle relais d'attractivité entre le bassin parisien et la Région des PDL.

L'agglomération du Mans s'inscrit dans le socle continental des Pays de la Loire, en lui ouvrant plusieurs horizons. Située entre Seine et Loire, Le Mans Métropole ouvre l'horizon Nord-Sud, sur un axe Grande-Bretagne - Espagne. Entre le littoral Atlantique et l'Île-de-France, Le Mans Métropole se trouve à l'interface du Grand Ouest et du Grand Bassin Parisien. Connectée au TGV Est, l'agglomération ouvre ses perspectives vers l'espace Est et l'Europe. Ces données objectives de la géographie de Le Mans Métropole ont été structurées à travers trois étoiles de communication.

- ⇒ *Une étoile autoroutière à cinq branches desservant un bassin de population de 12 millions d'habitants et plaçant Le Mans entre l'axe Angleterre-Espagne et le grand bassin parisien.*
- ⇒ *Une étoile ferroviaire TGV unissant Le Mans aux grandes villes européennes, grâce à une excellente desserte. Le Mans, situé à 54 minutes de Paris, bénéficie de liaisons ferroviaires hors pair: à 2 h 30 de Lille, 3 h de Lyon, 3 h 15 de Bruxelles, 3 h 45 de Strasbourg, 4 h 20 de Londres, 4 h 30 de Marseille.*
- ⇒ *Une étoile aéroportuaire qui place l'agglomération à 1 h 30 de Roissy et à 55 minutes d'Orly (Massy TGV).*

2. *Renforcer le potentiel économique du territoire*

- a. En valorisant la grande variété d'emplois et de qualifications dans les entreprises tertiaires (en s'appuyant sur les technopoles Novaxis et Université) : valoriser la multicom pétence tertiaire du Mans et du Pays.

- ⇒ *Un pôle tertiaire international : le quartier d'affaires Novaxis sur le site de la gare TGV comptera bientôt plus de 120 000 m2 de bureaux et dispose d'un potentiel foncier important pour sa croissance. Le lien avec les villes européennes et avec Roissy joue un rôle décisif sur l'attractivité de ce pôle tertiaire international.*
- ⇒ *Un pôle logistique : 150 ha à Allonnes, 110 ha à Yvré l'Evêque - LMM, des zones d'activités autour des échangeurs autoroutiers A11 (Trangé CCBC) et A28 (Parigné l'Evêque CCSEPM, Ecommoy CCOBB).*
- ⇒ *Les pôles de compétitivité : trois pôles de compétitivité concernent notre agglomération: "EMC2" (ensemble métallique et composite complexes), "Automobile de haut de gamme", "Image et réseau". En s'appuyant sur l'université, la technopole, l'institut de l'automobile au technoparc, et le centre de transfert de technologies, l'agglomération doit assurer la promotion de la recherche portant l'industrie de demain.*
- ⇒ *Un pôle de créativité : avec Créapolis, Le Mans a fait le choix de mettre la créativité et l'imaginaire dans le domaine du son, de l'image, des formes, des couleurs, des saveurs au service du développement de l'industrie et du tertiaire.*
- ⇒ *Un pôle d'excellence sportive : ce pôle rassemble sur un même site de grands équipements: le circuit des 24 Heures du Mans; Antarès, salle de basket et de spectacles; le futur stade de football avec hôtel intégré; l'anneau cycliste; l'hippodrome; le golf. Cette situation géographique intéresse les investisseurs qui aspirent à développer l'économie sport et loisirs sur un même périmètre.*

- b. En préparant les exploitants agricoles à l'après PAC (favoriser les débouchés locaux des produits agricoles et développer les activités connexes : agritourisme, accueil pédagogique, activités récréatives...).

ANNEXES

Objet : Présentation de l'état d'avancement des travaux du Conseil de développement aux élus du Pays du Mans.

Réunion : Comité syndical du Pays du Mans (Assemblée générale des élus siégeant au Pays) – mercredi 16 janvier 2008 à 18H30.

Intervention de : M. Patrick Grosjean – Président du Conseil de développement du Pays du Mans et de son agglomération.

Lieu : Mairie d'Allonnes – salle des conseils.

Le Conseil de développement du Pays du Mans a été sollicité par la Région des Pays de la Loire dans le cadre de l'élaboration de son futur Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT). Dans ce cadre, 4 groupes de réflexions ont été constitués :

- **En interne** : Quatre groupes autour des thématiques suivantes
 - o 1 - *Domaine économique*
 - o 2 - *Domaine agricole*
 - o 3 - *Domaine culturel*
 - o 4 – *Domaine de la connaissance*
- **En externe** : 1 groupe transversal composé de représentants des Conseils de Développement de l'agglomération de Nantes, du Pays d'Angers et du Pays du Mans.

➤ Présentation synthétique des principales lignes forces qui se dégagent des premiers travaux de ces groupes thématiques :

- **1 - Domaine économique :**
 - o Souhait des acteurs économiques membres du Conseil de développement que soit enrichie la « dimension attractive et la compétitivité » du Pays du Mans et de son agglomération au travers des trois pôles que sont :
 - La compétence : autour d'une logique de métiers plutôt qu'au travers du domaine d'activités des entreprises, et ce, afin d'éviter les « clichés habituels » comme par exemple autour de la notion de « filière automobile ».
 - La logistique : en s'appuyant sur des Zones et parcs d'activités existants comme le Monnet à Allonnes ou d'autres situés autour des échangeurs autoroutiers A11 (sur Trangé), A28 (sur Auvours/Yvré-l'Evêque, sur Changé et Parigné-l'Evêque mais aussi Ecommoy). Importance du positionnement « privilégié » du Mans entre le bassin parisien et le grand ouest et les infrastructures dont dispose le territoire.
 - L'attractivité : entre autres au travers du quartier d'affaires Novaxis, sa proximité de Paris et son potentiel foncier important pour une croissance ou encore le pôle d'excellence sportive autour d'Antarès, sans oublier de s'appuyer sur le dynamisme d'entreprises locales et de commerces dont la population locale reste bien souvent à fidéliser.

- Mais aussi un souhait unanime, au-delà de l'importance de maintenir les dessertes TGV sur Le Mans, que soit présenté comme prioritaire au niveau régional le projet de desserte du barreau sud de Paris.

- **2 - Domaine agricole :**

▪ Objectif :

- *dépasser la posture souvent défensive du secteur agricole pour faire émerger des éléments offensifs, être force de propositions constructives ;*
- *contribuer à assurer un avenir économique aux exploitations agricoles au-delà de 2013 (fin des aides directes de la PAC).*

▪ Méthodologie :

- apporter des aides structurantes pour le territoire et non des aides individuelles de « survie » ;
- raisonner en termes de projet agricole de territoire avant de raisonner en termes de zonages, de foncier, ou d'aides sectorielles (celles-ci peuvent toutefois être intéressantes, mais au service d'un projet global) ;
- travailler sur la durabilité des exploitations agricoles (par exemple à partir de l'outil en cours de création par le Conseil régional pour évaluer la qualité économique, sociale et environnementale d'une exploitation agricole). Cela doit leur permettre à la fois de conforter leur viabilité économique et de s'ouvrir au territoire pour que celui-ci identifie clairement l'intérêt qu'il a à défendre son agriculture.

- **3 - Domaine culturel :**

- Sollicités par les associations culturelles du territoire et notamment les MJC, le CDD du Pays du Mans, a décidé fin 2006 de créer un groupe de travail auquel le Conseil de développement du Pays du Mans a accepté de participer par le biais de son rapporteur Claude Morihain et de la chargée de mission tourisme/culture du pays.

▪ Objectif :

- *Travailler sur une meilleure diffusion du spectacle sur l'ensemble du Pays du Mans en mutualisant les moyens des MJC du territoire,*
- *Etre force de propositions auprès des élus régionaux par le biais d'une éventuelle « **convention culturelle de pays** » sur 3 ans.*

▪ Méthodologie :

- Mise en place de groupes réflexions interne au pays lors des réunions suivantes :
 - Joué l'Abbé le 13/09/07 à 18h30,
 - Arnage le 12/12/07 à 18h30.

- Organisation d'un groupe réflexions restreint autour de la thématique de « **l'émergence culturelle** » autour du théâtre et de l'expression corporelle, de la danse et de l'art contemporain.

Action prioritaire proposée pour 2008 :

- prendre une personne de DESS culturel en stage dès avril 2008 pour faire un état des lieux et mettre en place un document de travail. Ce document présentera les propositions communes des associations culturelles autour de ces différentes esthétiques. **Les prochaines réunions se tiendront au Mans le mardi 12 février 2008 (14h30-17h) et le mardi 04 mars 2008 (14h30-17h).**

- 4 – Groupe transversal inter-conseils de Développement ligériens :

- Sollicités par la Région au même titre que le CDD du Pays du Mans, les conseils de développement d'Angers et de Nantes ont décidé fin 2006 de créer un groupe de travail et d'échanges à partir des documents de travail relatifs à la constitution du SRADDT. Groupe réflexions auquel le Conseil de développement du Pays du Mans a accepté de participer.

- Objectif :

- réagir sur le diagnostic SRADDT et les orientations proposées par la Région à horizon 2020-2030
- être force de propositions auprès des élus régionaux avant la validation définitive du schéma prévue en juin 2008.

- Méthodologie :

- Mise en place de groupes réflexions interne à chaque CDD avec production de contributions écrites (qui seront présentées pour validation, pour ce qui nous concerne, en AG le **29 janvier prochain à 18H30 à la Chambre de métiers formations près du lycée sud.**
- Organisation de réunions thématiques inter-conseils de développement (auxquelles le CDD du Pays du Mans a participé une fois à Angers).
- Organisation de réunions de travail entre Présidents des CDD et techniciens des structures pour synthétiser les propositions et constituer un document commun qui sera remis au Président du Conseil régional avant la fin février 2008. Ce document présentera les propositions communes aux Conseils de développement mais aussi propres à chaque territoire. **La prochaine réunion se tiendra à Angers le lundi 11 février 2008.**

- Enfin, un groupe de travail sur l'enseignement devrait se réunir courant février en présence du président de l'université du Maine, du Président de l'IUT et d'un représentant de l'Inspection académique.